Extrait du Registre des Actes de l'Etat Civil de la Commune de Vieillevigne

Aujourd'hui dix huit Vendémiaire
an quatorze de la République Française
Antoine Gaillard, Maire de la Commune de Vieillevigne
Canton de Montaigu, Département de la Vendée
Officier de l'Etat Civil, a reçu la déclaration
de Pierre Auguste Gaillard, âgé de trente ans
Propriétaire, demeurant à Vieillevigne
Fils légitime de Pierre Gaillard, Propriétaire
demeurant à Vieillevigne, et de Marie Anne
Gaillard, sa femme, décédée, lesquels ont
reconnu avoir vu le jourd'hui, à quatre
heures du matin, dans leur maison, un
enfant du sexe masculin, qui leur a été
présenté par Jean Gaillard, Journalier
demeurant à Vieillevigne, lequel enfant
ils ont déclaré vouloir nommer Jean
Pierre Auguste Gaillard, et ont signé
avec nous, le jourd'hui et lecture faite
Gaillard père, Gaillard, Jean Gaillard
Antoine Gaillard

Extrait du Registre des Actes de l'Etat Civil de la Commune de Vieillevigne

Aujourd'hui dix huit Vendémiaire
an quatorze de la République Française
Antoine Gaillard, Maire de la Commune de Vieillevigne
Canton de Montaigu, Département de la Vendée
Officier de l'Etat Civil, a reçu la déclaration
de Jean Gaillard, Journalier, demeurant à
Vieillevigne, âgé de trente cinq ans
Fils légitime de Jean Gaillard, Journalier
demeurant à Vieillevigne, et de Marie
Anne Gaillard, sa femme, décédée, lesquels
ont reconnu avoir vu le jourd'hui, à
quatre heures du matin, dans leur
maison, un enfant du sexe masculin
qui leur a été présenté par Jean
Gaillard, Journalier, demeurant
à Vieillevigne, lequel enfant
ils ont déclaré vouloir nommer
Jean Gaillard, et ont signé
avec nous, le jourd'hui et lecture faite
Gaillard père, Gaillard, Jean Gaillard
Antoine Gaillard

Extrait du Registre des Actes de l'Etat Civil de la Commune de Vieillevigne

Aujourd'hui dix huit Vendémiaire
an quatorze de la République Française
Antoine Gaillard, Maire de la Commune de Vieillevigne
Canton de Montaigu, Département de la Vendée
Officier de l'Etat Civil, a reçu la déclaration
de Jean Gaillard, Journalier, demeurant à
Vieillevigne, âgé de trente cinq ans
Fils légitime de Jean Gaillard, Journalier
demeurant à Vieillevigne, et de Marie
Anne Gaillard, sa femme, décédée, lesquels
ont reconnu avoir vu le jourd'hui, à
quatre heures du matin, dans leur
maison, un enfant du sexe masculin
qui leur a été présenté par Jean
Gaillard, Journalier, demeurant
à Vieillevigne, lequel enfant
ils ont déclaré vouloir nommer
Jean Gaillard, et ont signé
avec nous, le jourd'hui et lecture faite
Gaillard père, Gaillard, Jean Gaillard
Antoine Gaillard

Minutes Notariales du Vingt et un Septembre
Mil Huit Cent Quatre Vingt Douze, Huit heures du matin
Nous Notaire soussigné, Etant en notre Etude
Sommes allé par Jean Baptiste Auguste Gaillard
Journalier demeurant à Vieillevigne, Lequel Déclare
Vendre par les présentes, Pierre Auguste
Gaillard Cultivateur, Propriétaire demeurant
à Vieillevigne, Ce qui suit, Savoir
Un Vignoble, Contenant environ Douze
Journaux, Situé à Vieillevigne, Canton de
Montaigu, Confrontant au Levant, Midi
et Couchant, au Chemin du Vieillevigne
Appelé la Grande Vigne, au Nord
Pierre Gaillard, Ce Vignoble Appartenant
audit Vendeur, Comme Provenant de
Succession de Jean Gaillard, Journalier
Son Père, Ainsi Qu'il Le Déclare, Et
Qu'il Le Tient Franc et Quitte de
Toutes Charges et Hypothèques
Jusques au Jour dit Christian Gaillard
Tiers Hypothéquaire du Vendeur
Ce Vendeur Se Réservant la Jouissance
Du Dit Vignoble Jusqu'à la Vendange
Prochaine Ce Présent Vendu Pour le Prix
et Somme de Soixante Quinze
Francs Cinquante Cent Lesquels Dix huit

Abbreuiat d'agier de Vieux de la Barrugyre
que Mr Gilbadier luy d'Buot faw obligation
de Gondran de la Vilte Aug prise de Buch
Ainsi pour luy Mr de la Vigier Seyt Aubie mil
Six cent Sept et le Jeudy gatz prest a Mr Gu
Aime Gregoire de Commes Conseiller du Parlement
de Guyenne Le Vicomte de Castelnau
Mr Jean Vicomte de Castelnau
Dame Diane Cossay son femme luy qui thoy
Aussi partie et Le Sieur Vicomte de Castelnau
Jean et Christofle Jeuniz Jeuniz Valoir
et Monte Luchay et Colle Oblegan, de
Affrotgue et Lerbiche et Coubrugue et Estrous
Jeuniz et Lequy et Dudit Lydie Raymond
Cayre Merchan de Lequy Jeuniz que Aux
dits Cassay Seigneur Raymond de Lame
de Castelnau Mr Mr Vicomte Gregoire de Lagu
de Conseiller Le Commun faw l'original
Signe Le prestant Copie a Mr Guidre faw
Notaire Ds. 40 Subrogation Collation de Vicaire
Dad mon Jaquer Seuer notaire Jonsalez
Lyzelin Mengs Jes Signes

Seuer Notaire